



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

**N° 2022-55**

### Séance du 28 novembre 2022

Date de convocation :  
22 novembre 2022

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

Résultat du vote :  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

#### Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. MARGARIDO, GAUBERT, MMES FLUHR, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

#### Excusés :

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE  
M. Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT  
Mme Sandrine VAL

#### Absents :

M. Antoine-Serge CORREIA

Secrétaire de séance : Véronique GODMÉ

### MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la longueur de la voirie communale pour l'intégrer dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

**Vu** la délibération en date du 31 mars 2006 fixant la longueur de la voirie communale,

**Vu** l'absence de déclaration de révision de longueur de voirie depuis cette date,

**Vu** les nombreux aménagements effectués :

- Ouverture de chemins de randonnée et inscription au PDIPR
- Réfection et mise en service de chemins communaux pour accéder à des logements

**Vu** les récentes délibérations sur la dénomination des voies,

**Vu** les modifications de l'assiette de certaines voies dans le cadre de l'opération de révision de l'adressage ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 prenant en compte les dernières modifications :

Désignation	Longueur en ml
Allée de la Tuilerie	85
Chemin de Bos la Vigne	850
Chemin de Grande Pièce	550
Chemin de la Croix	590
Chemin de Lassat	50
Chemin de l'Etang	100
Chemin des Charmilles	110
Chemin des Ecoles	855
Chemin des Ecureuils	140



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE BURGNAC**

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLOX

ID : 087-218702504-20221128-D202255-DE

<b>N° 2022-55</b>
-------------------

Chemin des Prés	110
Chemin des Rivailles	270
Chemin du Boulou	800
Chemin du Grand Cèdre	200
Chemin du Puy de l'Or	200
Impasse de la Briquèterie	60
Impasse de la Garenne	150
Impasse de la Peige	170
Impasse de l'Étang	100
Impasse des Lys	55
Impasse des Tilleuls	100
Impasse du Rocher	120
Impasse Roussingéas	600
Passage de l'Eglise	170
Place Saint-Médard	155
Route de Bos Foulu	790
Route de la Pêcherie	1790
Route des Bouèges	380
Route des Palènes	1310
Route du Boucheron	95
Route du Cramoulou	1340
Route du Grand Chalier	2170
Route du Lavoir	1630
Route du Marchadeau	2080
Route du Petit Chalier	850
Rue des Chênes Verts	220
Rue du Bois Mitard	130
Rue du Boulou	110
Rue du Puits	75
Rue Froide	50
Rue Jean Pradeau	280
Sentier de Grande Pièce à Masmont (GR4-654)	760
Sentier de liaison des Basses Landes (PDIPR)	330
Sentier de liaison du Bois de Bos Foulu (PDIPR)	230
Sentier des Belles Vues sud (PDIPR)	1300
Sentier Le Grand Itinéraire est 1 (PDIPR)	450
Sentier Le Grand Itinéraire est 2 (PDIPR)	700
Sentier Le Grand Itinéraire nord – voie romaine (PDIPR)	2695
Sentier Le Grand Itinéraire sud (PDIPR)	1185
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27540</b>



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE BURGNAC**

**N° 2022-55**

Monsieur le Maire précise que sur la commune, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la longueur de la voirie communale est identifiée sur un tableau de classement et compte à présent, avec les voies classées précédemment 27 540,00 mètres linéaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** ce tableau de classement et demande au Maire de fournir ces éléments à la DDT et à la Préfecture.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 087-218702504-20221128-D202255-DE